



Antoine Compagnon et Céline Surprenant (dir.)

Dieu au Collège de France

Collège de France

Cinq siècles de langue grecque au Collège de France : et les dieux grecs ?

Vinciane Pirenne-Delforge

Éditeur : Collège de France

Lieu d'édition : Paris

Année d'édition : 2023

Date de mise en ligne : 30 mai 2023

Collection : Passage des disciplines

EAN électronique : 9782722606173



<http://books.openedition.org>

Ce document vous est offert par Collège de France



Référence électronique

PIRENNE-DELFORGE, Vinciane. *Cinq siècles de langue grecque au Collège de France : et les dieux grecs ?*

In : *Dieu au Collège de France* [en ligne]. Paris : Collège de France, 2023 (généré le 31 mai 2023).

Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/cdf/14726>>. ISBN : 9782722606173.

Ce document a été généré automatiquement le 31 mai 2023.

Cinq siècles de langue grecque au Collège de France : et les dieux grecs ?

Vinciane Pirenne-Delforge

Introduction

- 1 La langue grecque constitue l'un des trois piliers sur lesquels a été fondé le Collège des lecteurs royaux en 1531, avec l'hébreu et les mathématiques, tandis que le latin arrive trois ans plus tard. Désormais, les trois langues du *Collegium trium linguarum* fondé à Louvain en 1520, et présentes dans d'autres centres intellectuels d'Europe, seront enseignées en un même lieu à Paris¹.
- 2 Le grec et l'hébreu forment ainsi les disciplines matricielles du Collège de France. De ce constat découle un fait essentiel pour la réflexion présente puisque, derrière la question des langues, celle de Dieu (au singulier et avec majuscule) et des dieux (au pluriel et en minuscule) est intimement liée à la fondation même de l'institution. En effet, ce qui soulève l'opposition des cénacles traditionnels à l'égard des nouveaux savoirs enseignés dans l'enceinte du Collège est le risque de voir se diluer les privilèges de la théologie, mais également la possibilité que se développent l'impiété et l'athéisme au contact des traditions dites « païennes ».
- 3 Toutefois, la question théologique ne se pose pas en des termes absolument comparables à l'égard des deux langues. En ce qui concerne l'hébreu, c'est l'accès au texte biblique et la primauté de la théologie en ces matières que l'université craint de voir mis à mal. À cet égard, le grec est susceptible de justifier un même type de crainte, puisqu'il s'agit de la langue de rédaction des textes fondateurs du christianisme et de la « Septante », célèbre traduction du Pentateuque réalisée à Alexandrie au III^e siècle avant notre ère. Cependant, c'est aussi, et peut-être surtout, en tant que vecteur des textes dits « païens » que le grec est susceptible de poser problème. Guillaume Budé ne s'y trompe pas quand il s'astreint à inscrire les *bonae litterae*, les « belles lettres » dans

l'économie du salut et la contemplation mystique. C'est l'objet principal du traité intitulé *De studio literarum recte et commode instituendo* publié en 1532, trois ans après ses *Commentaires sur la langue grecque*, et trois avant son important traité *De transitu Hellenismi ad Christianismum* (1535).

- 4 « Instituer de manière juste et bonne l'étude des Lettres » impose de rappeler encore et toujours que les belles lettres ont « renié cette multitude de dieux d'en haut et d'en bas » et condamné le « polythéisme, lequel tomba jadis dans l'athéisme² ». Guillaume Budé exhorte ses lecteurs à ne pas se parer, consciemment ou non, des « dépouilles du polythéisme³ ». Le *De studio* alerte déjà sur ces dangers, soulignés ensuite dans le *De transitu* de 1535 qui analyse, comme son titre l'indique, « le passage de la pensée grecque à la pensée chrétienne⁴ ». En effet, dès qu'il s'agit du divin, la conciliation entre hellénisme et christianisme est inconcevable. Sur ce point, passer de l'hellénisme au christianisme est un voyage sans retour. La leçon des Pères de l'Église reste d'actualité, eux qui n'ont cessé de combattre les démons et l'idolâtrie⁵. Guillaume Budé a largement œuvré à faire entrer la langue grecque au Collège de France, mais les dieux grecs, quant à eux, sont restés à la porte.
- 5 Au fil des siècles, cependant, les dieux du polythéisme ont bel et bien franchi le seuil de l'institution royale, puis républicaine, mais en étant soumis aux intérêts du temps et aux inclinaisons des modes interprétatives. C'est une telle histoire que le présent article tente de retracer, sans prétendre à l'exhaustivité, mais en s'attachant à en déterminer les moments clés et les traits saillants. Ce parcours s'effectuera en deux temps. Dans l'esprit du programme « Passage des disciplines » au sein duquel s'inscrit le présent volume, sera tout d'abord esquissé l'arrière-plan des chaires susceptibles de s'emparer de la problématique des dieux grecs : celles qui étudient la langue grecque et la Grèce antique, et celles qui s'occupent d'histoire des religions. Les constats tirés de cet aperçu viendront ensuite nourrir la réflexion sur l'étude scientifique de ces dieux au sein du Collège de France.

Entrecroisements entre Grèce antique et histoire des religions

- 6 Comme l'a rappelé et l'a analysé Vivi Perraky dans le volume sur *La Politique des chaires au Collège de France*, le grec comme l'hébreu comptait deux chaires, et ce dès la fondation de l'institution⁶. Cette situation perdura jusqu'en 1770 pour l'hébreu et jusqu'en 1832 pour le grec auquel on s'en tiendra ici. Il y eut donc, pendant trois siècles au Collège de France, deux chaires de langue grecque, sous les termes indifférenciés de *lingua Graeca* ou de *Graecae litterae*, en latin, et sous les expressions « en grec » ou « pour le grec » dans l'*Almanach royal* en français⁷. Pas de distinction entre les enseignements des deux chaires, donc, jusqu'en 1814, où la disparition du médecin Édouard Bosquillon, titulaire de l'une de ces chaires, aboutit à la création d'une nouvelle chaire intitulée langue et philosophie grecques. On y « explique » notamment la *République* de Platon⁸. Cette chaire se transforme en philosophie grecque et latine en 1835, renouant avec une tradition ancienne au Collège, mais signant du même coup la disparition de la deuxième chaire de grec⁹. La chaire de philosophie antique devait elle-même s'éteindre en 1905 au profit de la chaire d'histoire et antiquités nationales. Il faudra ensuite attendre 1982 et la chaire de Pierre Hadot pour revoir dans un intitulé, non pas la philosophie grecque et romaine, mais la pensée hellénistique et romaine.

- 7 Quoi qu'il en soit, revenons à la charnière des XVII^e et XVIII^e siècles. Car l'intitulé de l'autre chaire de grec n'est pas sorti indemne du changement de nom de sa consœur. En 1817, il s'est transformé en langue et littérature grecques, et cet intitulé sera maintenu contre les tentatives d'ouvrir la chaire aux périodes byzantine et médiévale dans le courant du XIX^e siècle. Mentionnons également le passage éclair d'une chaire de grec moderne confiée à Anse de Villoison, malade, qui ne put, semble-t-il, assumer sa charge¹⁰. C'est donc sur une chaire de langue et littérature grecques qu'est élu Maurice Croiset dont on reparlera. Or, celui qui soutient vivement le maintien de cette chaire n'est autre que Paul Foucart, exprimant son appui en ces termes : « Il y a lieu de maintenir la chaire de grec qui est une des chaires remontant à la fondation du Collège et dont l'importance n'a pas besoin d'être démontrée. De maintenir le titre de langue et de littérature grecque. On peut ainsi choisir plus librement entre les candidats qui s'occupent du grec à des points de vue différents : philologie, littérature, histoire¹¹. »
- 8 Paul Foucart était arrivé au Collège en 1877, sur une toute nouvelle chaire d'épigraphie et antiquités grecques, qu'il occupera pendant près de cinquante ans. Elle sera suivie d'une chaire d'épigraphie grecque assurée pendant cinq ans par Maurice Holleaux¹² (1927-1932). L'élection d'un épigraphiste marquait alors la consécration académique d'une nouvelle manière d'étudier la Grèce antique, non plus seulement par les grands textes de la tradition manuscrite, chers à l'humanisme, mais par les instantanés de la vie des anciens Grecs que sont les inscriptions, et par les monuments et les artefacts mis au jour par l'archéologie¹³. En 1846 avait été fondé le premier des instituts scientifiques étrangers en Grèce, l'École française d'Athènes¹⁴. En 1860 avaient eu lieu les premières études épigraphiques et topographiques sur le site de Delphes, sous l'égide du même Paul Foucart et, en 1893, allait officiellement s'ouvrir « La Grande Fouille » du sanctuaire d'Apollon. Il n'est pas anodin que les deux premiers titulaires d'une chaire d'épigraphie grecque aient également assumé la charge de directeurs de l'École archéologique d'Athènes, le premier de 1878 à 1890, juste après son entrée au Collège, et le second avant d'y entrer, entre 1903 et 1912.
- 9 Au décès de Maurice Holleaux, en 1932, il est proposé à l'assemblée d'affecter les crédits disponibles à une chaire d'histoire des religions¹⁵. En effet, la chaire de ce nom créée en 1880 pour Albert Réville, puis successivement assumée par son fils, Jean Réville, et par Alfred Loisy, n'avait pas été reconduite au départ de ce dernier en 1932, mais « transformée » en une chaire d'histoire de la civilisation moderne¹⁶. Lucien Febvre était ainsi entré au Collège de France l'année suivante. En cette même année 1933, sur les crédits de la chaire d'épigraphie de Maurice Holleaux, Jean Baruzi prenait pied dans un enseignement d'histoire des religions qui n'avait donc été que très brièvement suspendu. Cinq ans plus tard, Émile Bourguet, titulaire de la chaire de langue et littérature grecques (1932-1938) prend sa retraite, lui qui était davantage un épigraphiste qu'un philologue spécialiste de littérature en dépit de l'intitulé de son enseignement. Sur les crédits ainsi libérés, une chaire à nouveau intitulée épigraphie et antiquités grecques voit le jour et Louis Robert y officierait pendant 35 années¹⁷.
- 10 Ce bref parcours au sein des chaires liées à l'étude de la Grèce antique et de l'histoire des religions se refermera sur une dernière précision qui voit la Grèce et l'histoire des religions se mêler d'une façon quelque peu fortuite. C'est en effet en 1972, au départ d'Henri-Charles Puech, dernier titulaire d'une chaire d'histoire des religions, qu'est créée, pour Jacqueline de Romilly, la chaire intitulée la Grèce et la formation de la pensée morale et politique. Nous y reviendrons plus loin. Au départ de celle-ci,

première femme professeure au Collège de France, la tradition des textes grecs revient à l'avant-plan, avec la chaire de Jean Irigoien, tradition et critique des textes grecs (1986-1992). Du côté de l'épigraphie, il faut attendre l'élection de Denis Knoepfler en 2003 pour la voir s'afficher à nouveau dans les programmes (épigraphie et histoire des cités grecques [2003-2014]). Quant à l'histoire des religions, elle s'est en quelque sorte diffractée en une série d'intitulés touchant plus ou moins directement aux questions de religion, et notamment les polythéismes antiques avec Jean Kellens, du côté indo-iranien, avec John Scheid, du côté romain, et, avant eux, avec Jean-Pierre Vernant dont nous allons reparler bientôt puisqu'il étudie les dieux grecs auxquels nous arrivons à présent¹⁸.

Les dieux grecs passent la porte

- 11 Pendant longtemps, les dieux grecs en tant qu'objet d'un intérêt sérieux et légitime sont restés à la porte du Collège. Non qu'ils fussent absents des textes étudiés par les lecteurs royaux chargés du grec. Mais les mises en garde d'un Guillaume Budé à l'endroit du polythéisme et de toute idolâtrie, dont on a parlé en commençant, ont continué pendant deux siècles à innover la lecture des textes anciens. « La survivance des dieux antiques » – pour reprendre le titre de l'important ouvrage de Jean Seznec – s'est opérée par le biais de l'interprétation allégorique ou de l'évhémérisme¹⁹. L'approche la plus commune, toutefois, fut d'en faire les protagonistes de ce que Boileau, dans son *Art Poétique*, appelait un « amas de nobles fictions » hérité de l'antiquité, et autant d'« ornements reçus » de la fable²⁰. Boileau écrivait presque un siècle et demi après Budé, et les dieux du paganisme s'étaient en quelque sorte refroidis. Ne menaçant plus guère les amoureux des Belles Lettres d'impiété ou d'athéisme, ils étaient devenus d'aimables figures d'érudition, de divertissement littéraire et de passion antiquaire.
- 12 Avant le milieu du XIX^e siècle, il est difficile d'appréhender comment les professeurs de grec du Collège de France abordaient les dieux qu'ils croisaient inmanquablement au fil de leurs explications de textes. Par exemple, les deux lecteurs de grec dans les années 1680-1690, Nicolas Tavernier et l'abbé Jean Gallois, expliquaient, l'un des sermons de Jean Chrysostome, l'autre le dix-septième chant de *l'Illiade* et les *Histoires variées* d'Élien²¹. Nous n'en savons guère plus. Au fil des affiches de cours conservées dans les archives du Collège de France, tant les chaires de grec que celle de langue et littérature grecques qui leur succède étaient essentiellement tournées vers l'explication de textes hérités de la tradition manuscrite. Qu'il suffise de constater que Jean-François Boissonnade, qui enseigna au Collège entre 1829 et 1855, a donné chaque année, entre 1844 et 1852, un cours sur une tragédie (*l'Oreste*, *la Médée* et *l'Ion* d'Euripide ; *les Perses* d'Eschyle ; *l'Antigone* de Sophocle) ou une comédie (*les Nuées* et *les Oiseaux* d'Aristophane)²².
- 13 C'est par deux portes différentes que les dieux grecs entrèrent finalement au Collège de France dans la perspective d'une étude de la religion des anciens Grecs : la porte de l'histoire des religions, d'une part, avec le théologien protestant Albert Réville, et celle de l'épigraphie et des antiquités grecques, d'autre part, avec Paul Foucart, dont il a déjà été fait mention. En cette seconde moitié du XIX^e siècle, la religion fait désormais partie des objets de science, idéalement arrachée – mais idéalement seulement – aux déterminismes de l'apologétique chrétienne. Chaque discipline des sciences humaines

naissantes est amenée à s'emparer de la religion et à tester ses méthodes à l'aune de cette production humaine par excellence²³.

- 14 Deux années de suite, Albert Réville inscrit le thème de la religion grecque antique à son programme de cours. En 1884-1885, « les Lundis et Jeudis, à trois heures », il étudie « la *Religion de la Grèce antique, sa mythologie et ses principales divinités* », tandis que l'année suivante, il aborde « *l'Évolution du polythéisme grec, ses institutions sacerdotales et divinatoires, ses mystères et ses rapports avec l'art, la morale et la philosophie*, depuis l'époque homérique jusqu'au temps de l'empereur Julien », ce qui est assurément un programme ambitieux²⁴. Mais ce qui ressort avant tout de ces deux intitulés est la dissociation entre « mythologie et dieux », d'un côté, « institutions religieuses », de l'autre, en une relégation des dieux dans l'orbe de la mythologie, conformément au statut des « nobles fictions » de Boileau. Un tel héritage a la vie dure. Ainsi n'est-il pas anodin que l'ouverture sur l'art, la morale et la philosophie soit annoncée l'année où s'enseignent les institutions et non la première année, où sont étudiées les divinités et la mythologie. L'art, la morale et la philosophie forment ce qui fait de la Grèce un objet bon à penser comme ancrage de la modernité ; mythologie et divinités forment les « ornements reçus » d'avant le christianisme.
- 15 Le point de vue de Paul Foucart sur les aspects religieux de l'existence des anciens est moins englobant et plus concret que celui d'Albert Réville. C'est dans le terreau de l'épigraphie qu'il enracine ses nombreuses réflexions sur la religion des Grecs, dont il fait bénéficier les auditeurs de ses cours avant d'en tirer des ouvrages. Après plusieurs années de cours où il présente les inscriptions les plus importantes mises au jour en Grèce, il étudie les *Mystères d'Éleusis* (1891-1893), le *Culte de Dionysos en Attique* (1901-1903) et, en 1911-1912, il opère un bref retour sur les mystères et place son enseignement dans le cadre très englobant des « Antiquités religieuses de la Grèce²⁵ ». Contrairement à Albert Réville, c'est l'ancrage documentaire qui prime chez Paul Foucart, surtout intéressé par les cultes des cités que font surgir les inscriptions, plutôt que par de vastes systèmes explicatifs de ce qu'est « la religion » en général, et dont les Grecs ne seraient qu'une pierre de touche parmi d'autres. Quant à Alfred Loisy, lui aussi se penchera sur la religion grecque, mais avant tout dans la perspective d'une étude comparée du sacrifice²⁶. Reconnaissons que le livre tiré de ces cours n'atteindra jamais la réputation du travail conjoint d'Henri Hubert et de Marcel Mauss dans leur *Essai sur le sacrifice*, paru à l'extrême fin du XIX^e siècle dans la toute jeune *Année sociologique*²⁷.
- 16 Quant à l'ancienne chaire de grec, elle n'est pas en reste dans l'investigation sur la religion grecque, notamment dans les enseignements de Maurice Croiset, dont on a vu déjà que la création de sa chaire avait été soutenue par Paul Foucart en 1893. Deux années de cours attestent l'intérêt de Maurice Croiset pour les questions qui nous occupent. Ainsi, comme le consigne l'*Annuaire du Collège de France*, « le professeur a traité en 1912-1913, dans son cours du lundi, des *dieux d'Homère*²⁸ ». Le résumé qui s'ensuit offre un condensé significatif des questions qu'un spécialiste de littérature posait alors aux dieux d'Homère et de l'image qu'il en donnait²⁹ :

Se proposant d'étudier pendant plusieurs années le développement des idées et des sentiments religieux dans la littérature grecque, il avait tenu à déterminer d'abord ce que représentent à ce point de vue les plus anciens monuments écrits du génie hellénique. [...] La religion est un élément que [la poésie épique] met en jeu parce qu'elle la trouve dans la réalité contemporaine et qu'elle la sent propre à ses desseins. Elle n'entend pas du tout s'y assujettir et ne vise en rien à l'améliorer. Si les dieux qu'elle fait agir et parler sont bien sans doute des dieux nationaux, ce sont

toutefois des dieux choisis, dégagés des particularités locales, et par là idéalisés en un certain sens, mais par contre diminués dans la mesure où l'élément mythologique et humain prédomine en eux, avec tout ce qu'il comporte de passions et de contradictions, au détriment des éléments mystiques et surnaturels. [...] L'étude de quelques-unes de ces figures divines a servi à justifier ces idées générales. L'Olympe ainsi constitué est au plus haut degré dramatique et poétique : il n'est en somme que très peu religieux. La poésie épique, en représentant les dieux sous cet aspect, n'apportait à peu près aucune satisfaction aux besoins de justice, de moralité, de sanctions religieuses que l'évolution sociale suscitait alors en Grèce.

- 17 En d'autres mots, l'influence des dieux d'Homère aurait été « surtout esthétique³⁰ », tandis que des divinités quasiment absentes de l'épopée comme Déméter et Dionysos se seraient précisément inscrites dans la prétendue « évolution sociale » du temps. C'est à elle qu'est consacré l'enseignement de l'année suivante, intitulé *Mouvement religieux en Grèce depuis le VIII^e siècle jusqu'au VII^e avant l'ère chrétienne*, avec une prétendue « religion de Déméter » et une autre « de Dionysos », censées émerger en contraste avec les dieux d'Homère³¹. On mettra longtemps à se débarrasser de telles dichotomies et de la conception d'un imaginaire poétique des dieux qui n'aurait rien à voir avec la religion³².
- 18 Les dieux grecs continueront de vivoter au Collège de France, parce que les croisent forcément les épigraphistes en fonction, que ce soit Émile Bourguet ou Louis Robert. Mais l'intérêt de ces savants pour la religion des Grecs n'est qu'un effet de son omniprésence dans les inscriptions qu'ils étudient. Quant à Jacqueline de Romilly, dont on a dit déjà que sa chaire avait été créée sur les crédits de l'histoire des religions, elle représente parfaitement la tradition classique d'une philologie qui voit dans la Grèce l'expérience exceptionnelle d'une culture d'autant plus fascinante qu'elle est censée avoir forgé notre modernité. À l'aune d'une telle grille de lecture, la religion grecque n'a guère sa place, et le foisonnement des dieux du polythéisme, encore moins.
- 19 La manière dont Paul Lemerle présente, en février 1973, le projet de chaire de Jacqueline de Romilly ne laisse aucun doute à cet égard. Un passage du rapport de celui qui enseignait alors l'histoire et la civilisation de Byzance au Collège de France est significatif de ce regard idéologiquement marqué sur la Grèce antique³³ :

Les peuples peu nombreux qui ont imprimé une marque décisive à notre histoire, à nos modes de pensée comme à nos façons de sentir, doivent être considérés dans leur génie propre. Celui de la Grèce, et elle a été par là plus grande qu'aucun autre peuple, a été de donner à l'homme confiance dans sa raison. D'en montrer, par un surprenant effort de réflexion et de généralisation, les ressources et la force. De se dégager des liens obscurs de la pensée primitive, pour fonder la pensée rationnelle. [...] Je ne conteste pas l'existence de l'irrationnel chez les Grecs. Il est exact qu'ils n'ont pas renié leur passé mythique [...]. Mais s'il est vrai qu'il faut considérer l'aventure spirituelle d'un grand peuple dans son originalité, plutôt que dans ce qui lui est commun avec d'autres, il est donc vrai que la Grèce qui nous importe est celle qui en quelques siècles [...] a créé la plupart des notions qui sont encore les nôtres. C'est cette Grèce-là, son exemple et son héritage, qui seraient l'objet de l'enseignement que je propose.

- 20 Il faut néanmoins préciser que l'assemblée des professeurs du 25 février 1973 n'accueille pas moins de trois autres projets pour utiliser au mieux les crédits de chaire d'histoire des religions : ils sont donc quatre professeurs à prendre la parole dans ce cadre, comme l'atteste l'ordre du jour de cette réunion. Parmi eux, Claude Lévi-Strauss s'adresse à ses collègues pour soutenir un projet de chaire intitulée étude comparative des structures religieuses de la Grèce ancienne³⁴. Contrairement à Paul Lemerle qui n'en dit rien, Claude Lévi-Strauss fait d'emblée référence au crédit de la chaire d'histoire des

religions, tout en adoptant une posture de compromis : si l'intitulé proposé est plus circonscrit, c'est que personne ne pourrait prétendre couvrir à lui seul un si vaste domaine³⁵ :

C'est donc par un souci d'exactitude et de sincérité que j'ai voulu cerner au plus près le titre encore très large de cette chaire, mais avec la conviction que, si elle obtient vos suffrages, vous verrez s'y poursuivre avec éclat le même type d'études auxquelles les enseignements antérieurs furent consacrés ; et cela, sous l'impulsion d'un savant de solide formation classique, capable, non moins que ses prédécesseurs, de conserver à notre *cabinet d'histoire des religions* son rôle, comme le garantit, d'ailleurs, la féconde activité du *centre de recherches comparées sur les sociétés anciennes* dont les membres, unanimes à reconnaître en l'un d'eux leur chef de file, produisent des œuvres individuelles ou collectives qui renouvellent nos vues sur la pensée religieuse des anciens Grecs.

- 21 La continuité est habilement revendiquée et il est limpide qu'il s'agit d'ouvrir une chaire que viendrait occuper Jean-Pierre Vernant, « chef de file » du centre en question. Claude Lévi-Strauss esquisse ensuite l'état des études grecques (il faut entendre par là l'étude de la religion grecque) dans les années 1950, quand commence le travail de Jean-Pierre Vernant sur les dieux. Le constat est sans appel. Au milieu du xx^e siècle, explique Claude Lévi-Strauss, le domaine est en crise : les Grecs résistent à la trifonctionnalité indo-européenne, comme le reconnaît Georges Dumézil, professeur de civilisation indo-européenne (1949-1968), mais ne peuvent pas non plus être ramenés à l'univers religieux des peuples sans écriture. C'est ce qui explique que l'on poursuive des recherches traditionnelles sur le panthéon grec « en fonction du caractère composite, syncrétique, hétéroclite même qu'on prête à cette religion ». Quant à la mythologie – ce qui intéresse évidemment Claude Lévi-Strauss –, le constat qu'il pose est éloquent :

La mythologie grecque se voit attribuer le même caractère disparate. On renonce à chercher un ordre dans ce qui serait, croit-on, par nature, un fourre-tout incohérent où se mêleraient des explications causales ou étiologiques, des résidus déposés par l'histoire dans la légende, et des éléments imaginaires, hérités des caprices de conteurs successifs ou de la naïveté populaire. Somme étonnante de contradictions et de paradoxes, foyer de confusion, la pensée religieuse des Grecs aurait été, pour cette raison, impuissante à produire de grands textes systématiques tels que nous en ont légué l'Inde et l'Iran.

Toujours en honneur dans plusieurs écoles, cette vision entraîne un singulier paradoxe : comment les Grecs, en qui se seraient incarnées les vertus de clarté, de rigueur et d'ordre intellectuels, ont-ils pu vivre, sur le plan de la pensée religieuse, dans une sorte de chaos ? En réalité, ce caractère prétendument chaotique de la religion supposait, et impliquait à la fois qu'on recourût à une philologie et à une histoire coupées de la linguistique d'une part, de la sociologie d'autre part.

- 22 En d'autres termes, la vision chaotique de la religion grecque est liée à une approche strictement philologique ou strictement historique, à savoir, selon le parcours préliminaire que nous avons entrepris au travers des chaires (et non selon le discours de Claude Lévi-Strauss lui-même, qui ne personnalise pas son constat), celle de Maurice Croiset et celle de Paul Foucart. Il s'ensuit une implacable démonstration, en quatre points, de la méthode à mettre en œuvre pour sortir de l'ornière l'étude des dieux grecs. En premier lieu, il faut « se concentrer sur le domaine grec dans ce qu'il comporte de spécifique » et en dégager les éléments structuraux, ce qui impose de renoncer à la religion grecque dans l'héritage indo-européen et de la comparer aux traditions des peuples dits primitifs. Ensuite, il faut cesser d'attribuer aux anciens de prétendues incohérences, et plutôt entreprendre une enquête historique sur leurs

catégories mentales, leur organisation conceptuelle et leurs modes de classification. En troisième lieu, dit-il, « on se gardera de chercher un modèle architectonique unique fournissant la clé du panthéon ». Ce sont les formes de groupement ou d'opposition des dieux, leurs hiérarchies et les limites que le pouvoir des uns place en regard de celui des autres. En d'autres termes, « le panthéon grec se présente – mais à la façon d'un tableau à plusieurs rangées et colonnes, et à entrées multiples – comme un système de classification s'appliquant à l'ensemble du réel : nature, société humaine, monde surnaturel ». Puis vient le quatrième point :

Enfin, on se convaincra que, si le mythe peut être décodé à partir des matériaux élaborés par l'érudition traditionnelle, cela n'implique pas seulement qu'il y ait, dans sa polysémie, une cohérence qui lui soit propre. Il faut encore rapporter ses codes au cadre intellectuel et social et, plus généralement, à ce qu'on peut appeler le contexte culturel où se situe le document considéré.

- 23 Il illustre ensuite comment les travaux de Jean-Pierre Vernant, dont il ne cite bien sûr jamais le nom, ont profondément renouvelé, dans le sens qu'il a esquissé, la manière d'interroger les dieux et les mythes grecs, et l'on peut repérer en sous-texte *Les Origines de la pensée grecque*, les articles sur les « Aspects de la personne », sur « Hestia et Hermès » et sur « Le mythe des races », ainsi que le premier volume de *Mythe et tragédie* qui venait tout juste de sortir de presse³⁶. Et Claude Lévi-Strauss de conclure que : « Le Collège de France se montrerait fidèle à sa mission en faisant une place à ces travaux novateurs. » Mais il n'aura pas gain de cause et c'est une chaire pour Jacqueline de Romilly qui sera créée ce jour-là.
- 24 Il faut attendre l'assemblée des professeurs du 30 juin 1974 pour que soit créée la chaire qu'occupera Jean-Pierre Vernant jusqu'en 1984. Ce n'est plus Claude Lévi-Strauss qui prend la parole, mais André Caquot, titulaire de la chaire d'hébreu et d'araméen, pour présenter un intitulé qui a changé lui aussi puisqu'il s'agit désormais de celui que nous connaissons : étude comparée des religions antiques³⁷. Alors que Claude Lévi-Strauss avait clairement orienté l'intitulé et le projet du côté de la structure, la deuxième tentative confiée au professeur d'hébreu opère un net retrait sur ce point. Le mot structure n'apparaît plus dans l'intitulé et aucune occurrence de ce champ sémantique n'est plus attestée dans le discours, quand celui de Claude Lévi-Strauss n'en comptait pas moins de dix.
- 25 En revanche, c'est également à l'histoire des religions qu'André Caquot attache d'emblée le projet qu'il porte, tout en soulignant les réticences que pourrait « éveiller » un tel intitulé, non plus en raison de son ampleur, comme l'avait plaidé Lévi-Strauss, mais en raison de son « imprécision » puisqu'il ne s'agira pas de traiter « des grandes religions à vocation universelle ». André Caquot met l'accent sur la comparaison, qui est constitutive de l'histoire des religions, d'où le choix d'user de l'expression *étude comparée* et pas seulement de la notion d'*histoire*. Et de souligner aussi l'importance de la philologie³⁸. En outre, comme la comparaison doit aller, selon lui, du plus clair au plus obscur, partir de la Grèce, si bien connue grâce au travail des philologues et des historiens, lui semble avoir du sens. Mais attention : les religions antiques ne coïncident pas avec ce que l'on place habituellement derrière le mot de religion : les dieux y sont des puissances – on retrouve ainsi un élément essentiel de l'article « Aspects de la personne » de Jean-Pierre Vernant³⁹. Ils doivent être étudiés les uns en relation avec les autres, comme le montre un remarquable volume sur la *mētis*⁴⁰ dont André Caquot informe qu'il sortira de presse et qui touche à « un aspect longtemps méconnu de l'intelligence grecque ». Quant à l'étude des mythes – écrit le porteur du projet –, « elle

constitue en elle-même un secteur des études religieuses ». Et d'ajouter très finement : « Il faut demander au mythe ses raisons. » Ce ne peut être qu'un clin d'œil à l'étude intitulée *Raisons du mythe*, parue précisément en 1974 dans le volume d'articles de Jean-Pierre Vernant publié sous le titre de *Mythe et société en Grèce ancienne*⁴¹. Comme Claude Lévi-Strauss, André Caquot fait référence aux analyses de Jean-Pierre Vernant sur le mythe des races, mais sans souffler mot des structures que le premier y décelait. Et il enchaîne :

De semblables analyses ont été appliquées aux autres mythes hésiodiques en envisageant à la fois leur déroulement narratif, le contenu sémantique de leurs termes et leur contexte socioculturel. Des études de ce genre n'excluent nullement l'enquête historique, seule susceptible d'expliquer les changements, les innovations et les remaniements au sein d'un système. Ce sont des contributions exemplaires à l'élaboration d'une science des mythes dont la science des religions fait aujourd'hui l'une de ses préoccupations principales.

- 26 La distance avec la lettre de l'argumentation de Claude Lévi-Strauss s'est sciemment creusée. Les rituels sont également mis en avant par André Caquot : la divination et le sacrifice, la première à l'honneur dans un ouvrage collectif dont la préface par Jean-Pierre Vernant est longuement évoquée, et le second qui allait devenir la célèbre *Cuisine du sacrifice* alors en voie d'élaboration, et dont le rapporteur se sentait autorisé à parler⁴². Et il conclut :

Il est de la tradition du Collège de France de donner à la civilisation grecque une place digne de sa richesse et de la place que tient son legs dans notre propre culture. Il est de la tradition du Collège de France d'élargir l'horizon scientifique en accueillant des enseignements nouveaux qui se réclament, à titres divers, des disciplines « classiques ». Terrain privilégié pour une étude de la pensée morale et politique, l'ancienne Grèce ne l'est pas moins pour une étude de la pensée religieuse, dont on ne peut dissocier celle des comportements.

- 27 Embrayant en quelque sorte sur le rapport pour la création d'une chaire pour Jacqueline de Romilly par Paul Lemerle en février de la même année, André Caquot attestait que l'enjeu était bien là : placer une étude de la religion et des dieux sur l'horizon scientifique de l'étude de la Grèce antique. Et cette fois, la chaire serait créée.
- 28 Puisqu'avec Jean-Pierre Vernant, les dieux grecs ont non seulement allègrement franchi le seuil du Collège, mais qu'ils ont du même coup définitivement perdu leur statut de nobles fictions ou d'assemblage « composite, syncrétique, hétéroclite » (selon les formules de Claude Lévi-Strauss) pour devenir un objet d'investigation dont il convient de comprendre le fonctionnement propre, la présente analyse a rempli son contrat. Que l'on me permette simplement de constater que ce fut le titulaire d'une chaire d'hébreu qui a contribué à faire qu'une chaire sur le monde grec accueille *des dieux* au Collège de France. Les disciplines matricielles du Collège de France se trouvaient incidemment réunies dans un tel dossier. La boucle était ainsi bouclée, et l'étude des dieux du polythéisme allait avoir de beaux jours devant elle⁴³.

NOTES

1. Antoine Compagnon, Pierre Corvol, John Scheid, *Le Collège de France. Cinq siècles de libre recherche*, Paris, Gallimard/Collège de France, 2015, p. 16-17.
2. Guillaume Budé, *De studio literarum recte et commode instituendo*, 1273-1277, Marie-Madeleine de La Garanderie (éd.), *Guillaume Budé. L'Étude des Lettres. Principes pour sa juste et bonne institution*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Classiques de l'humanisme, 7 », 1988.
3. *Ibid.*, 1285-1289. Voir aussi 1291-1304.
4. Sur cette œuvre, voir notamment M. de la Garanderie, « Qui était Guillaume Budé ? », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, n° 2, 1967, p. 192-211, en particulier p. 208-211.
5. Francesco Massa, « La guerre des vérités entre II^e et III^e siècles : stratégies chrétiennes de représentation de la fiction païenne », *Pallas*, t. 91, 2013, p. 121-134 ; « Des démons et des cadavres autour des oracles : polémiques religieuses sur la divination au IV^e siècle », dans Paul Magdalino et Andrei Timotin (dir.), *Savoirs prédictifs et techniques divinatoires de l'Antiquité tardive à Byzance*, Seyssel, La pomme d'or, 2019, p. 137-157.
6. Vivi Perraky, « Resémantiser un intitulé fondateur ? Les chaires de grec au Collège de France », dans Wolf Feuerhahn (dir.), *La Politique des chaires au Collège de France*, Paris, Collège de France/Les Belles Lettres, coll. « Docet omnia, 1 », 2017, consulté en ligne : <http://books.openedition.org/lesbelleslettres/155>.
7. *Ibid.*, § 4-8, 17-18.
8. « Langue et philosophie grecque. M. Thurot expliquera *La République de Platon*, les Mardis, Jeudis et Samedis, à neuf heures », Archives du Collège de France, *Affiches et programmes de cours du Collège de France (17^e-19^e siècle)*, second semestre 1828, 4 AFF 169.
9. V. Perraky, « Resémantiser un intitulé fondateur ? », *op. cit.*, § 30-32.
10. Charles Joret, « L'helléniste d'Ansse de Vilvois et la création d'une chaire de grec moderne au Collège de France », *Journal des savants*, avril 1909, p. 149-156. Voir aussi V. Perraky, « Resémantiser un intitulé fondateur ? », *op. cit.*, § 41-44.
11. Archives du Collège de France, *Assemblées des professeurs. Registres et pièces annexes*, assemblée du 12 mars 1893, 2 AP 9, p. 160-165, p. 163.
12. On peut lire dans le compte rendu de l'assemblée du 14 novembre 1926 : « M. Gsell propose le rétablissement d'une chaire d'épigraphie grecque (voir en annexe son exposé) », Archives du Collège de France, *Assemblées des professeurs. Registres et pièces annexes*, 2 AP 13, p. 63-70, ici p. 64. Voir les rapports de Camille Julian et d'Antoine Meillet sur les titres et travaux de Maurice Holleaux, Archives du Collège de France, *Rapports de présentation. 1800-1960*, 2 AP 13, 1927.
13. L'épigraphie latine était arrivée au Collège en 1861. Voir A. Compagnon, P. Corvol, J. Scheid, *Le Collège de France*, *op. cit.*, p. 67.
14. Sur des différentes facettes de l'histoire de l'ÉfA, voir le volume thématique du *Bulletin de correspondance hellénique* à l'occasion de l'anniversaire des 150 ans de cette institution, t. 120, n° 1, 1996.
15. Archives du Collège de France, *Assemblées des professeurs. Registres et pièces annexes*, assemblée du 8 janvier 1933, 2 AP 13, p. 335-343, p. 338.
16. *Ibid.*, assemblée du 13 novembre 1932, 2 AP 13, p. 314-331, p. 316.
17. Sur les chaires d'épigraphie, jusques et y compris celle de Louis Robert, voir Denis Rousset, « Louis Robert. L'enseignement, l'œuvre, l'héritage », dans Jean-Luc Fournet (dir.), *Ma grande église & ma petite chapelle : 150 ans d'affinités électives entre le Collège de France et l'École pratique des hautes études*, Paris, Collège de France/EPHE, 2020, § 6-8, consulté en ligne : <https://books.openedition.org/cdf/10324>.

18. Ainsi : J.-P. Vernant a occupé la chaire d'étude comparée des religions antiques (1975-1984) ; Jean Delumeau, celle d'histoire des mentalités religieuses dans l'Occident moderne (1975-1984) ; Antoine Guillaumont, celle de christianisme et gnosés dans l'Orient préislamique (1977-1986) ; Jean Kellens, celle des langues et religions indo-iraniennes (1993-2015) ; John Scheid, celle de religion, institutions et société de la Rome antique (2001-2016).
19. Jean Seznec, *La Survivance des dieux antiques. Essai sur le rôle de la tradition mythologique dans l'humanisme et dans l'art de la Renaissance* [1939], Paris, Flammarion, coll. « Champs arts », 1993.
20. Jean Boileau, *Art poétique* III, 173 et 194.
21. Archives du Collège de France, *Affiches et programmes de cours du Collège de France (17^e-19^e siècle)*, premier semestre de l'année 1688-1689, 4 AFF 25 ; second semestre de l'année 1694-1695, 4 AFF 26.
22. Voir les affiches de cours de ces différentes années aux Archives du Collège de France, *Affiches et programmes de cours du Collège de France (17^e-19^e siècle)*, 4 AFF
23. Sur le développement de la discipline, voir Philippe Borgeaud, *L'Histoire des religions*, Genève, Infolio, coll. « Illico », 2013.
24. Archives du Collège de France, *Affiches et programmes de cours du Collège de France (17^e-19^e siècle)*, premier semestre 1884-1885, 4 AFF 321 (recto de l'affiche) et premier semestre 1885-1886, 17 AN 3850.
25. Voir respectivement les affiches de cours des années 1891-1893, 1901-1902 et 1911-1912, dans *ibid.*
26. *L'Annuaire du Collège de France*, t. 11, 1911, p. 96, fait figurer, pour l'année 1910-1911, un cours « consacré au sacrifice dans la religion des Perses et dans les cultes helléniques » et, en 1911-1912, l'intitulé suivant : *Du sacrifice dans l'ancienne religion de Rome, dans les mystères du paganisme gréco-romain et dans le culte chrétien.*
27. Alfred Loisy, *Essai historique sur le sacrifice*, Paris, Émile Nourry, 1920 ; Henri Hubert et Marcel Mauss, « Essai sur la nature et la fonction du sacrifice », *L'Année sociologique*, t. 2, 1899, p. 19-138. Sur Loisy et Mauss, voir dans ce volume les contributions respectives d'Annelies Lannoy et Jean-François Bert.
28. *Annuaire du Collège de France*, t. 13, 1913, p. 58.
29. *Ibid.*
30. *Ibid.*, p. 59. Peu avant, invité en 1909 par la Fondation Michonis au Collège de France, un professeur de philologie classique liégeois, Charles Michel, avait quant à lui dispensé « six conférences sur la religion populaire dans l'ancienne Grèce » qui formaient en quelque sorte le pendant primitiviste de cette « religion esthétique » de l'épopée étudiée par Croiset (*Annuaire du Collège de France*, t. 8, 1908, p. 102). Comme l'attestent les intitulés de ses interventions (p. ex., *La religion officielle et la religion populaire ; Les survivances de l'ancien fétichisme ; Le culte de la terre et les divinités chthoniennes ; Les bons et les mauvais esprits, les démons, etc.*), cette approche était elle aussi dans l'esprit du temps, que l'on retrouvera plus tard, mais avec une toute autre ampleur, dans les travaux sur la religion grecque du suédois Martin Peer Nilsson. Sur ce dernier, voir Gunnel Ekroth et Jenny Wallensten (dir.), *Revisiting the Work of Martin P. Nilsson*, Stockholm, à paraître.
31. *Annuaire du Collège de France*, t. 4, 1914, p. 117-118.
32. Pour une approche des dieux d'Homère ancrée dans les réflexions d'aujourd'hui, voir les trois volumes précisément intitulés *Les Dieux d'Homère*, parus dans les suppléments de la revue *Kernos* (Presses universitaires de Liège), respectivement en 2017 (n° 31, sous la direction de Gabriella Pironti et Corinne Bonnet), 2019 (n° 33, sous la direction de Renaud Gagné et Miguel Herrero de Jáuregui) et 2021 (n° 38, sous la direction de C. Bonnet et G. Pironti).
33. « Rapport de M. Paul Lemerle pour la création d'une chaire dénommée la Grèce et la formation de la pensée morale et politique », Archives du Collège de France, assemblée du 25 février 1973, *Assemblées des professeurs. Comptes rendus XX^e-XXI^e siècles*, 4 AP 634-m.

34. Les deux autres intervenants sont Pierre Courcelle, qui propose le maintien de la chaire d'histoire des religions, et Jean Filliozat, en faveur d'une chaire de biogéographie : Archives du Collège de France, *Assemblées des professeurs. Comptes rendus XX^e-XXI^e siècle*, assemblée du 25 février 1973, 4 AP 634-n.
35. *Assemblées des professeurs. Comptes rendus XX^e-XXI^e siècles*, assemblée du 25 février 1973, « Chaire d'étude comparative des structures religieuses de la Grèce ancienne », rapport de C. Lévi-Strauss pour la création de la chaire et lettre (6 novembre 1972), 4 AP 634-l. Toutes les citations de l'intervention de Claude Lévi-Strauss qui suivent sont tirées de ce document, que j'ai l'intention d'éditer et d'analyser dans une autre étude.
36. J.-P. Vernant, *Les Origines de la pensée grecque* [1962], Paris, PUF, 1969, 2^e éd. (repris dans *Œuvres. Religions - Rationalités - Politique*, Paris, Seuil, coll. « Opus », 2007, p. 153-238 ; « Aspects de la personne dans la religion grecque », dans *Mythe et pensée en Grèce ancienne. Étude de psychologie historique*, Paris, F. Maspero, coll. « Textes à l'appui », 1965, p. 355-370 (repris dans *Œuvres*, p. 561-574) ; « Hestia-Hermès. Sur l'expression religieuse de l'espace et du mouvement chez les Grecs », dans *Mythe et pensée*, p. 155-201 (repris dans *Œuvres*, op. cit., p. 381-422) ; « Le mythe hésiodique des races. Essai d'analyse structurale », « Le mythe hésiodique des races. Sur un essai de mise au point », « Méthode structurale et mythe des races », dans *Mythe et pensée*, p. 19-106 (repris dans *Œuvres*, op. cit., p. 255-334) ; J.-P. Vernant et Pierre Vidal-Naquet, *Mythe et tragédie en Grèce ancienne*, Paris, F. Maspero, coll. « Textes à l'appui », 1972.
37. Archives du Collège de France, *Assemblées des professeurs. Comptes rendus XX^e-XXI^e siècles*, assemblée du 30 juin 1974, « Chaire d'études comparées des religions antiques, lettre (6 juin 1974) et rapport de A. Caquot », 4 AP 640-h. Toutes les citations de l'intervention d'André Caquot qui suivent sont tirées de ce document.
38. « Discipline philologique, reposant sur l'examen direct des monuments du passé, elle ne se réduit pas à la description d'événements contingents [...] En bref, l'histoire des religions tend à se constituer en une science des religions dont la méthode est aussi bien comparative que philologique. »
39. J.-P. Vernant, « Aspects de la personne dans la religion grecque ». Sur la question des dieux comme « puissances », telle que l'a formulée Vernant, et sa réception, voir C. Bonnet et al. (dir.), *Puissances divines à l'épreuve du comparatisme. Constructions, variations et réseaux relationnels*, Turnhout, Brepols, coll. « Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences religieuses, 175 », 2017.
40. Marcel Detienne et J.-P. Vernant, *Les Ruses de l'intelligence. La mètis des Grecs*, Paris, Flammarion, coll. « Nouvelle bibliothèque scientifique », 1974.
41. J.-P. Vernant, « Raisons du mythe », dans *Mythe et société en Grèce ancienne*, Paris, F. Maspero, coll. « Textes à l'appui », 1974, p. 196-250 (repris dans *Œuvres*, op. cit., p. 765-809).
42. M. Detienne et J.-P. Vernant (dir.), *La Cuisine du sacrifice en pays grec*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des histoires », 1979.
43. Je tiens à remercier vivement Despina Chatzivasilioi, Claire Guttinger et Christophe Labaune pour leur aide dans la consultation des Archives du Collège de France, ainsi que Céline Surprenant pour sa relecture attentive du manuscrit du présent article.

AUTEUR

VINCIANE PIRENNE-DELFORGE

Vinciane Pirenne-Delforge est professeure au Collège de France depuis 2017, titulaire de la chaire de religion, histoire et société dans le monde grec antique. Ses principaux champs d'investigation sont la religion grecque antique – notamment ses dieux et ses normes rituelles –, le fonctionnement des systèmes polythéistes antiques et l'historiographie des religions. Parmi ses publications récentes, signalons sa leçon inaugurale intitulée *Le Polythéisme grec comme objet d'histoire* (2018) et *De la pluralité. Considérations sur le polythéisme grec*, Paris, Collège de France/Les Belles Lettres, 2020, tiré de sa première année de cours au Collège de France. Elle dirige le périodique *Kernos : Revue internationale et pluridisciplinaire de religion grecque antique* et le projet *Collection of Greek Ritual Norms* (<http://cgrn.ulg.ac.be>).